



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E90666

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2024

ÉDITÉ LE 27/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/03/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2011B00090

Siret : 530 875 723 00013

Code NACE : 0000Z

Numéro caisse de congés payés : 36001840

Assurance Responsabilité Travaux :

THELEM ASSURANCES TDCB11593305

Assurance Responsabilité Civile :

THELEM ASSURANCES trcb11593258

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : LEROSEY-ADAPTHABITAT

VILLAGE LES VALLEES
50160 GIEVILLE

Téléphone : 02 33 55 91 89

Fax : 02 33 55 91 89

Portable :

Site Internet : adapt-habitat.com

E-mail : frederic.lerosey50@gmail.com

Responsabilité légale :

LEROSEY FREDERIC CO-GÉRANT / LEROSEY FREDERIC CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	20/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/10/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.